

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
CENEVIÈRES - Commune

Procès verbal

Le jeudi 03 avril 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

Secrétaire de la séance : Pascal GROUWET

Présents : Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Françoise LE GALLIC, Henri FAURE, Zoé FAU, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES

Représentés : Caroline RIVIERE représentée par Pascal GROUWET

Absents et excusés : Marie Hélène FLAUJAC

Ordre du jour :

Adoption du dernier procès verbal

Délibérations :

Vote des taux

Vote du budget primitif de la commune et du multiservices

Attribution de subventions

Marchés aménagement du bourg

Marchés voirie Cornus

Marché sécurité incendie Cornus

Marché scène salle culturelle

Marchés équipement bibliothèque

Marché placard logement poste

Marché modificatif évacuation Paradou

Avis extension carrière

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération sur le budget primitif - CENEVIÈRES 2025 (N° DE_2025_21)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune CENEVIERES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune CENEVIERES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 729 769,61

En dépenses à la somme de : 729 769,61

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	67 800
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 900
014	Atténuations de produits	21 370
042	Section à section	177 974,68
65	Autres charges de gestion courante	70 802
66	Charges financières	650
67	Charges spécifiques	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		399 496,68

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
-----------------	----------------	----------------

002	Résultat de fonctionnement reporté	164 957,68
013	Atténuations de charges	13 000
042	Section à section	3 817
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 100
73	Impôts et taxes	653
731	Fiscalité locale	127 602
74	Dotations et participations	72 867
75	Autres produits de gestion courante	13 500
77	Produits spécifiques	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		399 496,68

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	76 826
001	Solde d'exécution section investissement	17 347,8
040	Section à section	3 817
041	Opérations patrimoniales	33 000
148	Extension cimetière et allée piéton	64 742,24
149	aménagement place	32 000
151	Sécurité incendie	12 500
199	Réserve foncière	90 039,89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		330 272,93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	64 796,04
040	Section à section	177 974,68
041	Opérations patrimoniales	33 000
143	ENFOUISSEMENT ET TRAVAUX RESEAUX	5 024,21
147	Bâtiment de stockage	24 804
148	Extension cimetière et allée piéton	11 457
149	aménagement place	13 217
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		330 272,93

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - COMMERCE MULTISERVICES - CENEVIERES 2025 (N° DE_2025_22)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune COMMERCE MULTISERVICES - CENEVIERES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune COMMERCE MULTISERVICES - CENEVIERES pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 44 752,66

En dépenses à la somme de : 44 752,66

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 000
042	Section à section	21 876,33
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 876,33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 076,33
75	Autres produits de gestion courante	4 800
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 876,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	21 876,33
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 876,33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	21 876,33

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 876,33
--	--	------------------

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Marchés voirie Cornus (N° DE_2025_24)

Le Maire propose les devis suivants pour les projets de voirie à Cornus :

Carrefour savary/angle:

Figuié Lasfargues : 6424.50€ HT soit 7709.40€ TTC

BTP boucher : 11492.50€ HT soit 13971€ TTC

CCPLL : 16254€ HT soit 19384.80€ TTC

Mur de soutènement chemin des granges:

Ludo maçonnerie : 5400€ TTC (pas de TVA)

Le conseil municipal approuve les devis suivants et autorise le Maire à passer ces marchés:

Carrefour savary/angle:

Figuié Lasfargues : 6424.50€ HT soit 7709.40€ TTC

Mur de soutènement chemin des granges:

Ludo maçonnerie : 5400€ TTC (pas de TVA)

Délibération : adoptée

VOTE DES TAUX - (N° DE_2025_20)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2025, il propose de ne pas faire de changement par rapport aux années précédentes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les taux suivants :

Taxes	Taux
FONCIER BATI	35.46

FONCIER NON BATI	106.95
CFE	22.43
TAXE D'HABITATION	13.75

Délibération : adoptée

marché modificatif dalle paradou (N° DE_2025_30)

Le Maire indique que lors de la réalisation de la dalle de la terrasse du Paradou, des travaux supplémentaires ont du être réalisés pour le réseau d'eau.

Le nouveau devis de l'entreprise Tardieu BTP s'élève à 11424€ TTC au lieu de 9468€ TTC initialement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à passer ce marché.

Délibération : adoptée

Avis sur le projet d'extension de la carrière (N° DE_2025_31)

Monsieur le Maire expose le projet présenté par Occitanie Pierres en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de roche massive située au lieu-dit Pech d'Anjou, route de Limogne.

Une enquête publique a été ouverte le 21 mars 2025 par arrêté préfectoral E-2025-48 du 28 février 2025.

Le dossier a été consulté et le maire propose de donner un avis favorable à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Délibération : adoptée

Marchés équipement bibliothèque (N° DE_2025_27)

Le Maire propose les devis suivants pour le projet d'équipement de la bibliothèque :

Changement des radiateurs pour des modèles plus performants :
Sarl Brugidou : 1030€ HT soit 1133€ TTC

Armoires à livres
KG Mat : 705.78€ HT soit 846.94€ TTC

Le conseil municipal approuve ces devis et autorise le Maire à passer ces marchés:

Délibération : adoptée

attribution de subvention (N° DE_2025_19)

Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes de subventions et propose les montants suivants

- Les moulins du quercy : 0
- Cinélot : 500€
- Bleuet de France : 50€
- Entente Cajarc Cénevières Football : 400€
- Musée de la résistance : 0
- Association Nationale des personnes sclérosées en plaques : 0

Le conseil municipal après discussion décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Les moulins du quercy : 0
- Cinélot : 500€
- Bleuet de France : 50€
- Entente Cajarc Cénevières Football : 400€
- Musée de la résistance : 0
- Association Nationale des personnes sclérosées en plaques : 0

Délibération : adoptée

Marché protection incendie (N° DE_2025_25)

Le Maire propose les devis suivants pour le projet de protection incendie à Cornus:

2 bornes incendie (chemin de l'angle et chemin du lavoir)

Chassaing : 7100€ HT soit 8520€ TTC

variante : 10100€ HT soit 12120€ TTC

Saur : 9515€ HT soit 11418€ TTC

variante : 12418€ HT soit 14901.60€ TTC

Le conseil municipal approuve le devis suivant et autorise le Maire à passer ce marché:

2 bornes incendie (chemin de l'angle et chemin du lavoir)

Chassaing : 7100€ HT soit 8520€ TTC

Selon l'accord du propriétaire impacté la variante sera ou non envisagée pour un montant de 10100€ HT soit 12120€ TTC

Délibération : adoptée

Marchés aménagement du bourg (N° DE_2025_23)

Monsieur le Maire propose les devis suivants pour le projet d'aménagement du bourg :

Porte vélos :

Signaux Girod : 609.70€ HT soit 731.64€ TTC

Tonnelle :

SDF Guilhem : 2925€ HT soit 3510€ TTC

Auge en pierre pour point d'eau:

Occitanie Pierres : 941.50€ HT soit 1129.80€ TTC

Raccordement point d'eau:

Bruno ROMAIN : 135€ TTC (pas de TVA)

Tables de pique nique x2 :

Big Mat Aynac : 830.04€ HT soit 996.05€ TTC

Boisdexter : 960HT soit 1152€ TTC

Le conseil municipal approuve les devis suivants et autorise le Maire à passer ces marchés.

Porte vélos :

Signaud Girod : 609.70€ HT soit 731.64€ TTC

Tonnelle :

SDF Guilhem : 2925€ HT soit 3510€ TTC

Auge en pierre pour point d'eau:

Occitanie Pierres : 941.50€ HT soit 1129.80€ TTC

Raccordement point d'eau:

Bruno ROMAIN : 135€ TTC (pas de TVA)

Tables de pique nique x2 :

Big Mat Aynac : 830.04€ HT soit 996.05€ TTC

Délibération : adoptée

Marché isolation placard appartement (N° DE_2025_28)

Le Maire propose les devis suivants pour le projet d'isolation des placards de l'appartement du haut de l'ancienne poste.

Philippe Fouillade : 690€ HT soit 1133€ TTC

Gouzou : 1100€ HT soit 1210€ TTC

Le conseil municipal approuve le devis suivant et autorise le Maire à passer ce marché:

Philippe Fouillade : 690€ HT soit 1133€ TTC

Délibération : adoptée

marché atomiseur (N° DE_2025_29)

Monsieur le Maire propose l'achat d'un atomiseur pour le traitement contre la pyrale du buis principalement.

Un devis a été demandé à Croze motoculture pour un montant de 502.21€ Ht soit 602.65 TTC

Le conseil municipal approuve ce devis et autorise le maire à passer ce marché

Délibération : adoptée

Marché scène salle culturelle (N° DE_2025_26)

Le Maire propose les devis suivants pour le projet d'agrandissement et d'équipement de la scène de la salle culturelle :

Rideau mobile pour la scène:

Districènes : 712.62€ HT soit 855.14€ TTC

Rangée supplémentaire scène:

Altrad : 1743.06€ HT soit 2091.67€ TTC

Le conseil municipal approuve les devis suivants et autorise le Maire à passer ces marchés:

Rangée supplémentaire scène:

Altrad : 1743.06€ HT soit 2091.67€ TTC

Pour le rideau de la scène il faudrait un portique avec une portée de 6 mètres, d'autres devis seront demandés.

Délibération : adoptée

Projet MAM

Le projet avance et les agréments des assistantes maternelles sont à jour, donc les subventions de la CAF vont pouvoir être attribuées pour financer le projet.

Révision convention salle culturelle

Les tarifs seront appliqués dès à présent.

Multiservices

Mme Ourcival de la FDEL est venue pour voir le projet de photovoltaïque sur le multiservices et elle a vu le croquis du nouvel ABF de Cahors.

Possibilité de mettre des panneaux sur l'appentis du côté.

De nouvelles solutions ont été proposées et deux solutions sont acceptables pour l'ABF.

Dans le premier projet sans travaux cela ferait 7 KW et la deuxième avec des travaux pour mettre une extension de toiture au dessus de la cabane, cela ferait 9KW.

Une réunion est programmée dans quelques jours entre Mme Ourcival, l'ABF et l'épicerie. L'ABF souhaite qu'on ne voit pas les tuiles sur les cotes des panneaux. Peut être poser une rive de la même couleur que les panneaux sur les côtés ?

L'installation serait entre 18000 et 22000€.

Terrain pour bâche mas de Labat

Refus des Pearce pour installer la bâche sur leur terrain.

L'autre parcelle envisageable est AR 116, propriété de Henri Faure.

Si le propriétaire n'est pas d'accord, il faudra entamer une procédure d'expropriation sur la première parcelle AR 131.

Le devis de l'entreprise Chassaing se monte à 20760€ pour une bâche installée. Après discussion, Henri Faure propose de céder gratuitement une partie de la parcelle AR116 pour la mise en place d'une citerne. Le projet étudié tiendra compte de cette proposition.

Point Paradou

La dalle est faite. L'auvent sera la prochaine étape. La couverture du local frigo a été réalisée.

Point CCPLL

La réunion budget sera jeudi 11 et une augmentation des taux est proposée entre 7 et 9 %.

Les investissements sont classés en différentes priorités. Le béton lavé de la salle culturelle est en P2 (moins urgent). Selon le budget et les taux votés, certains travaux ne seront pas réalisables. Gérard va demander que le budget se vote à bulletin secret, pour cela il faut qu'un tiers le demande.

Préparation municipales 2026

Réunion proposée le 16 mai 18h45. Validé !

Tour de table :

Pascal Grouwet : Néant

Gérard Degletagne : la CCID aura lieu le jeudi 17 à 18H.

Jean-Pierre Moles : Lumière HS à Cornus

Zoé Fau : Néant

Henri Faure : Merci pour la route à Labat et le débroussaillage

Harrison Jolly : Néant

Françoise Le Gallic : Néant

Dorothée Poirier : Le 2 mai aura lieu l'inauguration de l'expo natura 2000. Réservation de 20 grilles auprès de la CCPLL, attente de la réponse. RDV à 19h30, la mairie peut-elle offrir le pot ? 21 projection du film l'appel des libellules à la salle culturelle. Il faudrait fixer le jour de l'installation des bâches. = 30 avril à 13H30

Fin de la séance à 23h40

Gérard DEGLETAGNE
Président de séance

Pascal GROUWET
Secrétaire de séance